

Communiqué de presse, vendredi 4 septembre 2020

France Relance : comment la filière maritime s'inscrit dans les orientations du gouvernement

Le Cluster Maritime français salue l'exceptionnel et ambitieux plan de relance annoncé hier par le Premier Ministre Jean Castex, afin de relancer rapidement et durablement notre économie française. Il salue en particulier la ligne de 200 millions d'euros réservée à nos ports maritimes et à leur verdissement, ainsi que celle de 50 millions d'euros dédiée au renforcement des filières de la pêche et de l'aquaculture, qui seront toutes les deux engagées entre 2020 et 2022. Il se réjouit que ces deux secteurs essentiels à l'approvisionnement de notre pays, et ses acteurs réunis au sein du CMF, soient ainsi reconnus et soutenus.

En outre, le Cluster a bien entendu l'annonce du Ministère de la Mer précisant que l'enveloppe atteindrait 650 millions d'euros pour la filière maritime, en lien avec les ministères concernés, afin de concrétiser l'engagement du Gouvernement en faveur d'une politique nationale ambitieuse. Ces fonds pourront être mobilisés pour les industries de la mer, la préservation du littoral, la formation, le tourisme, la recherche et la culture maritimes.

Au travail avec les équipes du Ministère de la Mer depuis sa création le 6 juillet, le Cluster Maritime Français va s'assurer que la filière maritime pourra effectivement s'inscrire dans le plan de relance, non seulement dans les financements fléchés, mais également dans les lignes plus transversales telles que : la sauvegarde de l'emploi, la fiscalité et le financement des entreprises, la souveraineté technologique et la résilience, les infrastructures et mobilités vertes, les technologies vertes, la maîtrise et diffusion du numérique et bien évidemment, la décarbonation de l'industrie, c'est-à-dire la transition éco-énergétique de la filière maritime.

Rappelons à cet égard, qu'avec l'Ademe et de grands partenaires, le Cluster a lancé le 3 décembre dernier à Montpellier, en présence du Président de la République, la coalition pour la transition éco-énergétique du maritime. Celle-ci présentera très prochainement une plateforme numérique qui sera tout à la fois, un portail d'informations, un outil d'aide à la décision et un outil de modélisation et de développement.

D'ores et déjà, le Cluster avec ses entreprises adhérentes s'attelle, avec une énergie renouvelée, à inscrire les projets de la filière maritime dans France Relance.

La filière maritime contribuera en effet activement aux objectifs d'écologie, de compétitivité et de cohésion de cet ambitieux plan de relance.

Retrouvez les précédents communiqués du CMF en suivant ce lien :
<https://www.cluster-maritime.fr/presse/>

A propos :

Le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale. Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international.

Plus d'informations sur le site web : www.cluster-maritime.fr – Twitter : @ClusterMaritime – LinkedIn: Cluster Maritime Français

Contact presse : g.cadiou@cluster-maritime.fr – 06 98 12 85 63